



DISTRICT de SAVOIE de FOOTBALL



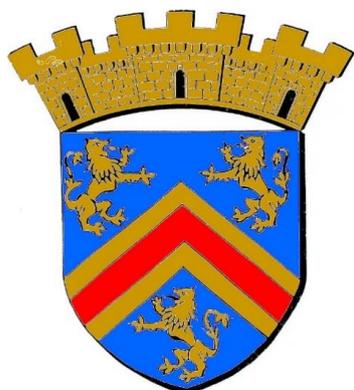
Assemblée Générale Samedi 1er juillet 2023

MERCURY

Salle d'Animation Rurale

B.P. 401 • 73004 CHAMBERY CEDEX • Tél. 04 79 33 84 45 • Port. 06 06 88 69 81
E-mail : district@savoie.fff.fr - Site Internet : <http://savoie.fff.fr>

MERCURY



La commune de MERCURY est intégrée dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Elle est la seconde commune la plus étendue de Savoie avec 2233 ha, des contreforts d'Albertville jusqu'au massif de La Belle Etoile (1843 mètres d'altitude).

Dominant la cité olympique et la Combe de Savoie, Mercury jouit par son exposition ensoleillée d'une situation privilégiée. En dehors du Chef-lieu proprement dit, une trentaine de hameaux sont dispersés sur les coteaux où vivent ses quelques 3434 habitants. Chaque lieudit a su garder son authenticité, ce qui donne un charme bien spécifique au village.

Historiquement, Mercury tire probablement son nom d'un temple érigé et dédié à MERCURE, Dieu du commerce, à proximité de l'église actuelle.

Des vestiges de voie romaine existent. Le passé a laissé de nombreuses traces, avec son château (1345) l'église (1633) et sept chapelles.

Dès l'an 1000, Mercury apparaît comme le fief de la famille des seigneurs de Chevron, durant quatre siècles.

Surplombant la commune et la vallée, le fort de Tamié est le plus important ouvrage défensif au débouché des vallées alpines. Édifié sur commande de l'armée française en 1876 sur 16 hectares par 600 ouvriers, tous d'origine italienne, il commandait la place d'Albertville. Acquis par un syndicat intercommunal en 1967, le fort de Tamié est aujourd'hui ouvert au public. En dessous fut aménagé le fort de Villard.

Côté équipements et loisirs, le village est doté d'une salle polyvalente (grande salle avec espace scénique, office de réchauffage équipé, bar équipé, salles de réunions, salle d'activité), d'une salle associative avec office de réchauffage, d'un foyer municipal, d'un stade de football synthétique, d'une aire de jeux, de courts de tennis, de terrains de pétanque... mais également de deux groupes scolaires avec cantine et garderie, de services techniques...

Le Football Club de Mercury a été créé il y a 52 ans, en 1971. Au total, plus de 300 licenciés évoluent à l'école de foot et dans les catégories supérieures.

Le terrain a récemment été rénové et agrandi, passant d'une aire 100m x 60m à une surface de jeu de 105m x 68m. Le remplissage de l'herbe synthétique s'effectue désormais avec des matériaux écologiques (fibre de coco, liège...)



FOOTBALL CLUB BELLE ETOILE MERCURY

A l'origine, pour s'amuser, quelques copains Chevronnais, amateurs de ballon rond, se retrouvaient assez régulièrement pour jouer ensemble au football dans un pré. Dans le même temps, la municipalité de l'époque souhaitait donner un élan sportif à la Commune en créant une Association regroupant les deux sports collectifs pratiqués alors à Mercury, à savoir le football et le basket, sous le nom de l'ASM (Association Sportive Mercury). Ainsi en 1971, le Football Club inscrivait pour la 1ère fois une équipe en Championnat de Savoie. En 1973, les deux Clubs se séparaient et le Club de Football s'affiliait à la FFF sous le nom de Football Club Belle Etoile Mercury.

Il faudra attendre encore 2 ans pour la création du stade en herbe à la Grillette et la dotation par Jeunesse et Sport du Mille Club en 1975. Mais le stade était sur un marécage, ce qui obligera la Municipalité en 1983 à réaliser un terrain stabilisé. Après 9 ans, la surface étant devenue trop dure, le terrain fut doté en 2002 d'une pelouse synthétique et les bénévoles créaient une buvette.

La Commune s'agrandissant avec de plus en plus de jeunes pratiquant le football, le Club décidait de se structurer, de former ses Educateurs avec l'apport des Directeurs Techniques, à savoir André DUDOIGNON - BE2 (2002-2006), Stéphane EUDE - BE1 (2007-2008) et Lionel TROLLIET - BE2 (2009-2022). Le but de cette structuration était d'avoir un projet Club commun à toutes les catégories et de les amener à jouer au plus haut niveau de District. En 2007, le Club s'était inscrit dans le processus de labellisation de la Fédération qu'il obtiendra en 2008 pour l'Ecole de Foot. Les Présidents, les Comités Directeurs, les Dirigeants et les Educateurs successifs prennent plaisir à construire et structurer ensemble le Club dans la continuité de leurs prédécesseurs, avec beaucoup de fidélité car certains sont là depuis plus de 40 ans.

Le nombre de licenciés augmentant régulièrement et le bénévolat ayant ses limites, le Club cherchait des solutions avec un Emploi Avenir durant 3 ans ou des Services Civiques. Naturellement, l'étape suivante devait être la professionnalisation du Club avec en 2017 l'embauche en CDI de Damien BILLIET - BEF, parti depuis au District. Aujourd'hui, c'est Rony IORI - BMF et Titouan HELOIRE - BMF, tous deux à plein temps en CDI, avec deux apprentis BPJEPS, qui sont en charge des 312 licenciés cette saison. Le Club étant reconnu dans le bassin pour son travail et ses valeurs, nous sommes obligés de mettre des quotas par catégorie en fonction du nombre d'Educateurs disponibles et en tenant compte que nous n'avons qu'un terrain à disposition.

Merci à la municipalité nous ayant doté en 2022 d'un nouveau terrain agrandi aux nouvelles normes, avec un revêtement nouvelle génération qui ravit tout le monde. La prochaine étape est dans un futur proche d'avoir de nouveaux vestiaires et une nouvelle zone de réception.

Assemblée Générale
Samedi 1er juillet 2023 à 15h30
à Mercury – Salle d'Animation Rurale

ORDRE DU JOUR

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de F.C.BELLE ETOILE MERCURY
- Allocution de Monsieur le Maire de MERCURY.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à AITON le 02 Juillet 2022
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2022/2023
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2023/2024
- Examen des vœux à déposer par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas

Présence Obligatoire des clubs
Amende de 140€ en cas d'absence

Personnalités de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes présentes à l'Assemblée Générale

RAPPORT du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

STATISTIQUES LICENCES 2022/2023

DISTRICT DE LA SAVOIE		Statistiques par catégorie				
District : DISTRICT DE LA SAVOIE						
		2022		2021		2020
Libre						
Senior		2580	3	2577	109	2468
Senior	(0000)	3	2	1	-1	2
U19 - U18		383	-76	459	83	376
U17 - U16		733	143	590	71	519
U15 - U14		911	75	836	70	766
U13 - U12		1028	57	971	73	898
Football d'animation		2980	82	2898	568	2330
Senior F		310	8	302	-7	309
U18 F - U17 F - U16 F		124	17	107	-1	108
U15 F - U14 F		175	39	136	56	80
U13 F - U12 F		174	3	171	47	124
Football d'animation F		260	-48	308	47	261
Total Libre		9661		9356		8241
Futsal						
Senior		102	10	92	20	72
U19 - U18		6	3	3	-2	5
U17 - U16		4	-1	5	3	2
U15 - U14		13	13			
U13 - U12		14	10	4	3	1
Football d'animation		17	6	11	-6	17
Senior F		4	4			
U15 F - U14 F		2	2			
U13 F - U12 F		2		2	1	1
Football d'animation F		5	3	2	-3	5
Total Futsal		169		119		103
Foot Loisir						
Foot Loisir		54	10	44	22	22
Total Foot Loisir		54		44		22
Fédérale						
Senior	(0000)	2		2	-1	3
Total Fédérale		2		2		3
Total Praticquants		9886		9521		8369
Volontaire						
Volontaire		18	2	16	16	
Total Volontaire		18		16		
Technique						
Régionale		52	2	50		50
Nationale	(0000)	5		5	1	4
Total Technique		57		55		54
Educateur Fédéral						
Educateur Fédéral		78	8	70	-1	71
Total Educateur Fédéral		78		70		71
Animateur						
Animateur		33	9	24	-15	39
Total Animateur		33		24		39
Dirigeant						
Dirigeant		1235	156	1079	-14	1093
Dirigeante		232	19	213	10	203
Total Dirigeant		1467		1292		1296
Arbitre						
Arbitre		151	11	140	10	130
Total Arbitre		151		140		130
Ayant Droit						
Ayant Droit		59	-9	68	-1	69
Total Ayant Droit		59		68		69
Total Licences		11749		11186		10028

Le nombre de licenciés du District est de 11749 licenciés, soit une augmentation de 563 licences + 4,8 %

**Le Secrétaire Général
Denis CRESTEE.**

RAPPORT de la COMMISSION TECHNIQUE

Bilan 2022/2023

La Commission Technique de Savoie est composée de 25 membres issus des clubs du département. Elle accompagne les 3 salariés du District : 2 Conseillers Techniques Départementaux : Julien TRANCHANT, Edouard FROGER et un Educateur Technique, Damien BILLIET, arrivé en début de saison, en remplacement de Jimmy JUGLARET.

Tous les dossiers suivants ont été accompagnés et animés par les salariés du District et le soutien inconditionnel des membres de la CT 73 :

LES LABELS FEDERAUX (jeunes et féminines) :

4 clubs en démarche dans le Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Label Jeunes Féminines :
US LA RAVOIRE – ST PIERRE SPORT FOOTBALL – ES TARENTEISE – FC LAISSAUD

12 clubs en suivi, qui ont déjà obtenu l'un des labels fédéraux sur les saisons précédentes :
CHAMBERY SF – AIX LES BAINS FC – ES DRUMETTAZ MOUXY – US LA MOTTE SERVOLEX – AS UGINE FOOTBALL – USC AIGUEBELLE – FC CHAMBOTTE – US CHARTREUSE GUIERS – UO ALBERTVILLE – GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD – MONTMELIAN AF – EF CHAUTAGNE

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :

2 clubs (CHAMBERY SPORT 73 – MARTHOD SPORT) ont été accompagnés par un technicien du District pour répondre à des problématiques de catégories et d'organisation de séances. Selon les besoins, des observations de séances et des réunions ont été mises en place.

LES FORMATIONS :

Total Educateurs/éducatrices formé(e)s : 157 stagiaires
Formation Modulaire U7 : 1 session (10 stagiaires)
Formation Modulaire U9 : 2 sessions (21 stagiaires sur 2 sessions)
Formation Modulaire U13 : 1 session (14 stagiaires)
Formation Modulaire U15 : 1 session (10 stagiaires)
Formation Modulaire Futsal : session annulée cette saison
Formation Modulaire Gardiens de But : 1 session (11 stagiaires)
Formation mineurs garçons : 2 sessions (32 stagiaires sur 2 sessions)
Formation mineurs filles : 1 session (10 stagiaires)
CFF 1 : 2 sessions (28 stagiaires sur 2 sessions)
CFF 2 : 1 session bi-départementale 73/74 (7 stagiaires)
CFF 3 : session annulée cette saison
CFF 4 : 1 session (14 stagiaires)

LES CERTIFICATIONS :

CFF 1 : 4 sessions organisées (21 stagiaires)

CFF 2 : 3 sessions organisées (13 stagiaires)

CFF 3 : 2 sessions organisées (9 stagiaires)

CFF 4 : 2 sessions organisées (4 stagiaires)

LE PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL :

Perfectionnement des garçons :

U13 : 7 jours avec 90 joueurs sur 2 secteurs (4 rassemblements de secteur + 3 perfectionnements)

U14 : 8 jours avec 50 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U14 de Savoie)

U15 : 12 jours avec 60 joueurs (1 stage de 3 jours et la CID U15 à Tola Vologe sur 3 jours)

U16 : 3 jours avec 40 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U16 de Savoie)

U17 : 3 jours avec 35 joueurs (1 rassemblement régional avec la sélection U16 de Savoie)

Perfectionnement des féminines :

U13F : 30 joueuses sur 4 dates : finalité rencontre contre le 01

U14F : RID à Tola Vologe : 14 joueuses retenues sur les 35 joueuses suivies sur la saison (5 dates)

U15F : RID à Tola Vologe : 14 joueuses retenues sur les 25 joueuses suivies sur la saison (5 dates)

U16F/U17F : 34 joueuses suivies sur la saison (4 dates) : finalité triangulaire 73/01/74

Perfectionnement des gardiens de but :

U13/U14/U15 : 14 gardiens de but suivis sur 8 dates tout au long de la saison (sur 2 secteurs)

Perfectionnement des garçons en Futsal :

U15 : 30 joueurs identifiés (sur 2 secteurs) pour constituer une sélection départementale U15G.

LES ACTIONS DE PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ :

Rentrée du Foot Féminin : 180 joueuses présentes de U8F à U15F, à La Motte Servolex

Les Centre d'Animation Féminin (CAF) : 5 dates avec environ 120 joueuses participantes (U8F – U11F)

La journée départementale du Football Féminin : 8 équipes U15F et 12 équipes U9F/U12F, soit 150 joueuses), à St Laurent du Pont

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES :

15 collèges à horaires aménagés avec la scolarisation de 300 jeunes

1 rencontre 6^{ème}/5^{ème} au mois d'octobre : 20 équipes Foot à 8, à La Motte Servolex

1 rencontre 6^{ème}/5^{ème} « Futsal », au mois de février avec 12 équipes sur 2 sites (Moûtiers et La Motte)

1 rencontre 4^{ème}/3^{ème} au mois de mai : 16 équipes Foot à 11, à Albertville

3 lycées à horaires aménagés :

2 sections masculines (Armand à Chambéry et Marlioz à Aix les Bains)

1 section féminine (Monge à Chambéry)

LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL :

35 clubs officiellement engagés sur 49 clubs jeunes

12 clubs actifs

Le club du FC LAISSAUD a été désigné lauréat départemental du Challenge National PEF, cette saison, et succède au club d'AIX LES BAINS FC (double lauréat).

D'autres clubs se sont montrés actifs et impliqués cette saison : US CHARTREUSE GUIERS, EF CHAUTAGNE, CHAMBERY SF, USC AIGUEBELLE, ST PIERRE SPORT FOOTBALL, US LA RAVOIRE, AS UGINE FOOTBALL, GJ LA SAVOYARDE, US LA MOTTE SERVOLEX, AIX LES BAINS FC, FC NIVOLET.

La Commission Technique et les salariés du District (techniciens et administratifs) remercient chaleureusement tous les clubs, les mairies et les interlocuteurs (élus, dirigeants, éducateurs) qui ont contribué de près ou de loin au bon fonctionnement des actions techniques (mise à disposition des installations, des terrains, des groupes de jeunes, etc ...).

Julien TRANCHANT, C.T.F.
Edouard FROGER, C.D.F.A.

**RAPPORT de la COMMISSION SPORTIVE FÉMININES, FUTSAL,
JEUNES et SENIORS
Saison 2022/2023**

Cette saison encore les commissions sportives ont essayé d'être souples avec les demandes des clubs tout en respectant les règlements sportifs. Plus d'anticipation sera demandée aux clubs la saison prochaine afin d'améliorer l'organisation des compétitions.

La saison s'est globalement bien déroulée que ce soit en football d'animation ou de compétition. Nous remercions l'ensemble des clubs pour leur engagement au quotidien pour que les rencontres puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Nous remercions également la commission des arbitres, les techniciens et les secrétaires du district pour leur engagement tout au long de la saison, et plus particulièrement à Mme Sylvie TRILLAT qui a pris sa retraite au cours de la saison, mais qui continuera son action au sein du District en tant que bénévole en appui des commissions sportives et des terrains.

**Le Président de la Commission Sportive
Féminines, Futsal, Jeunes et Seniors
Christophe VALENTINO**

RAPPORT de la COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Tout d'abord nous souhaitons un grand merci à Sylvie notre secrétaire qui prend sa retraite bien méritée mais qui continuera d'aider bénévolement nos commissions, en lui souhaitant également une bonne et longue retraite.

La saison fut plutôt difficile à gérer avec beaucoup de forfaits. La commission sportive seniors a pu ressentir une certaine démotivation et un certain manque de sérieux de la part de certains clubs.

Bilan sportif :

Montée du club de MONTMELIAN et CHARTREUSE en R 3

Rétrogradation des équipes N3 AIX FC et Chambéry Savoie Football en R1

Montée du club de CHAMBOTTE en R 2

Rétrogradation de l'ES Tarentaise en R3 [situation de la JS Chambéry R2 en attente de décision au jour de la rédaction de ce rapport]

Maintien en R3 de DRUMETTAZ MOUXY, NIVOLET, LA MOTTE, AIX les BAINS 2

Nous regrettons la rétrogradation du club du CAM ST JEAN qui rejoint la D1 la saison prochaine.

La Commission remercie les 82 équipes qui ont terminé le Championnat en District par leur sportivité, leur sérieux, leur compréhension.

Nous déplorons cette saison 21 forfaits sur 786 matchs joués, 17 dossiers homologués. 8 matchs arrêtés. A la trêve nous avons 45 matchs reportés qui ont pu aisément être reprogrammés grâce à une météo favorable.

La commission demande aux clubs d'être vigilant quant aux inversions des matchs car cela peut jouer sur l'équité sportive pour les matchs retour.

De nombreux problèmes ont pu être constatés au niveau de la FMI liés à un manque de vérifications avant signature.

Concernant la Catégorie U20, nos clubs MERCURY, GAPS, LA SAVOYARDE, BOZEL, ont intégré le championnat des Districts de l'Isère et de Haute Savoie. Dans l'ensemble de bons résultats ont été enregistrés. A noter que le club de MERCURY a déclaré forfait général au printemps.

Nous remercions les bénévoles des clubs et du district, les arbitres, nos secrétaires : Christelle, Aurore, Sylvie et notre stagiaire Amélie pour leur engagement, leur sérieux, et leur réactivité tout au long de la saison.

Le responsable de la Commission Sportive Seniors
Alain HANS
& Sauveur MICALLEF (membre)

RAPPORT de la COMMISSION des JEUNES

Poussins – U9

En début de saison, le District de Savoie a proposé une pratique anticipée sur le mois de septembre qui a été très bien appréciée par les clubs.

L'organisation des plateaux a été moins difficile à mettre à la suite de cette pratique de début de saison.

138 équipes se sont engagées sur la phase de printemps, répartie sur 3 secteurs géographiques : Ouest, Bassin Chambérien et Est (Tarentaise + Maurienne)

Les plateaux se sont globalement bien déroulés mais avec parfois des retours négatifs de clubs. Le jour des plateaux, certains clubs ne remettent pas la feuille des effectifs. La commission sera plus exigeante la saison prochaine quant aux feuilles de plateau incomplète.

**Le responsable de la Catégorie Pupilles U9
Hernani SOARES.**

Pupilles – U11

Les plateaux « rentrée du foot » en septembre ont rencontré un vrai succès, l'occasion pour chacun de venir tester un niveau de pratique et de s'ajuster au mieux au niveau des engagements d'équipe.

100 équipes engagées sur la phase d'automne

105 équipes engagées sur la phase de printemps.

3 niveaux de pratique :

D1 : 10 équipes en automne / 15 équipes au printemps

D2 : 44 équipes en automne / 44 équipes au printemps

D3 : 46 équipes en automne / 46 équipes au printemps

Cette saison, la suppression des poules géographiques en D1 a été faite dès la phase d'automne vu le faible nombre d'équipes. Remerciements aux clubs qui ont fait augmenter le nombre d'équipes à 15 sur la seconde phase.

Comme la saison dernière, élargissement des déplacements des clubs en D2 – D3 (notamment bassin aixois / chambérien et avant pays savoyard) pour permettre de varier les adversaires.

Comme la saison dernière, des journées supplémentaires ont été proposées notamment pendant les tours de coupe pour permettre à tous de jouer.

Remerciements une nouvelle fois au Crédit Agricole pour l'opération de dotations de maillots à 16 clubs.

Bonnes vacances à tous.

**Le responsable de la Catégorie Pupilles U11
Fabien FONTAINE.**

Benjamins – U13

Reprise des activités : Saison 2022-2023

Pour permettre aux Clubs de pouvoir composer et évaluer le niveau de leurs équipes U13, la Commission Technique du District proposa de reprendre une activité par des journées d'accueil,

- Entre le 10 septembre et le 18 septembre 2022.

Ces matchs de brassage ont servi à évaluer les effectifs et le niveau de pratique des équipes, afin d'inscrire leurs différentes équipes au bon niveau d'évolution.

Cette première phase a été réalisée sur 4 journées :

A la suite de cette période, les Clubs ont engagé officiellement leurs équipes, pour le championnat d'automne, en indiquant leurs choix de niveau d'évolution : D1, D2 et D3.

La poule D1-A, permet aux 3 premiers de participer au critérium régional U13, au printemps 2023. (Suivant les critères de la LAuRAFoot)

Pour la reprise du championnat :

Inscription à faire pour le lundi 10 septembre 2022, dernier délai, pour permettre la confection des calendriers.

Possibilité de 9 journées de championnat, jusqu'aux vacances de Noël :

AUTOMNE 2022

Nombre de clubs engagés = 35 (en retrait de 6 clubs par rapport à 2021)

Nombre d'équipes inscrites = 79 (en retrait de 6 équipes)

Composition des poules :

D1 – 2 poules = 20 équipes

D2 - 3 poules = 25 équipes

D3 - 4 poules = 34 équipes

Poules formées en fonction des desideratas des clubs lors de l'engagement des équipes.

Jumelage des équipes des niveaux D2 et D3

Poules géographiques, dans la mesure du possible

CHAMPIONNAT : Automne

- 468 matchs programmés

Championnat du 24 septembre au 17 décembre 2022

- 14 journées jouables dont : 2 journées de Coupe

9 journées de Championnat

2 journées match remis

REMARQUES : les 2 samedis des vacances de la Toussaint étaient programmés pour la Coupe :

Pas de Championnat, ce qui a évité des matchs remis pour manque d'effectif.

Bonne participation des clubs, pour cette phase d'automne.

Suite à ce Championnat d'automne, les résultats enregistrés, ont permis de proposer pour le Printemps des poules plus homogènes.

PRINTEMPS 2023

Critérium U 13 AURA : les clubs pouvant participer à cette compétition ont été inscrits à l'automne dans la poule D1 A . La Ligue autorise la participation de 3 Clubs pour le District de Savoie. Les 3 premiers du classement de la poule D1 A, ont la possibilité de participer à cette compétition inter- district. A la fin du Championnat d'automne, les Clubs qualifiés et retenus sont : 1/CHAMBERY SF - 2/US LA MOTTE SERVOLEX - 3/FC NIVOLET

Pour la reprise du championnat :

Nombre de clubs engagés = 41

Nombre d'équipes inscrites = 85

D1 : 2 poules = 18 équipes

D2 : 3 poules = 27 équipes

D3 ; 4 poules = 40 équipes

bonne participation des Clubs du FC. NIVOLET avec 7 équipes engagées, d'AIX FC avec 5 équipes

Poules formées en fonction des résultats de l'Automne 2022 : mise à niveau des équipes

Jumelage des équipes des niveaux D2 et D3

Poules géographiques, dans la mesure du possible

CHAMPIONNAT : Printemps

- 322 matchs programmés

Championnat du 12 mars au 08 juin 2023

- 15 journées jouables dont : 4 journées de Coupe
1 journée Coupe + Championnat
7 journées de Championnat
3 journées match remis

REMARQUES : 10 journées de Championnat programmées (dont 1 journée est jumelée avec la Coupe Pitch le 02 avril 2023

2 journées sensibles pendant les 2 samedis des vacances de Pâques
(beaucoup de matchs de Championnat remis par manque d'effectif)

CHAMPIONNAT REGIONAL AURA : U13

Résultats très intéressants et encourageants pour nos Clubs Savoyard participant à cette compétition de Ligue :
Poule C = Le CSF rencontrait le GF 38 (1-3), le FC. Annecy (4-3), Oyonnax (7-2), l'Olympique Lyonnais (2-5) FC Cluses (1-5) Saint Priest le FC. Valence (2 matchs non joués)

Poule E = L'US. La Motte, rencontrait Crolles (0-4), Annecy le Vieux (1-7), Tour Saint Clair (2-4), FC Pays de Gex (5-6), FC Valserine (6-1)

Poule F = Le FC Nivolet rencontrait US Annemasse (3-2), GFA Rumilly (6-0) AC Seyssinet (5-2), Meximieux (9-0),
2 matchs non pas été joués : FC Lyon et Oullins.

Dans cette poule, bon comportement du FC Nivolet qui enregistre 4 victoires.

CONSTAT :

Eviter de mettre des matchs de Championnat pendant les vacances scolaires (surtout à Pâques) mais plutôt des matchs de Coupe (plus facile à gérer pour les effectifs)

Remerciements à la Commission Technique et au Secrétariat du District pour leur aide à la confection des calendriers (automne 2022 et printemps 2023).

**Le responsable de la Catégorie Benjamins U13
Hugues DIETZ.**

Minimes – U15

PHASE D'AUTOMNE

Ce championnat se base sur le résultat des poules de la saison écoulée. Assez difficile à réaliser et à satisfaire tous les clubs. Pour cela la commission insiste pour recevoir le plus tôt vos desideratas afin de réaliser les poules et les diffuser au P.V. assez rapidement afin d'apporter des modifications suivant vos remarques. Un bon championnat d'automne réalisé à quatre poules de dix équipes.

PHASE PRINTEMPS

Deuxième partie de saison très intéressante dans les quatre poules. Bien équilibrées en D.1 & D.2. comme en D.3 & D.4. La commission espère que vous avez pris du plaisir sur cette dernière partie qu'il faudra tenir compte pour le championnat d'automne. La commission est très satisfaite des contacts et des questions pertinentes auxquelles elle a pu vous répondre.

U15 à 8

Encore une année pleine de rebondissements sur cette catégorie jouée sous forme de plateau, les clubs se sont engagés pour ne pas abandonner leurs licenciés en excédents. Soit il en manquait pour réaliser une deuxième équipe à onze ou en créer une troisième.

Il y a comme chaque saison un rassemblement qui se tenait à LA ROCHETTE pour le tour qualificatif à la finale coupe qui s'est déroulé le 10 juin. Cette journée a été la découverte du FUTNET.

**Le Responsable de la Catégorie U15 Minimes
Gilles HUNSTEDT.**

Cadets – U17

PHASE D'AUTOMNE

Un début de championnat avec 30 équipes engagées. Malheureusement, un forfait général a été déclaré par Sud Lac par manque de joueurs.

PHASE DE PRINTEMPS

La phase 2 s'est organisée avec une poule de D1 à 10 équipes, une poule de D2 à 10 clubs également, ainsi que 2 poules de D3 de 6 équipes chacune (avec matchs aller-retour).

Le championnat s'est bien déroulé dans l'ensemble. La Commission rappelle que les délais pour les changements de dates et heures doivent être respectés. Une meilleure anticipation de la part de certains clubs est attendue la saison prochaine.

**La Responsable de la Catégorie Cadets U17
Martine LECHALARD.**

RAPPORT de la COMMISSION FUTSAL

Championnat bi-départemental 73 et 74

8 formations au départ de ce championnat avec 4 équipes du District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX et 4 du District de SAVOIE.

Rencontres en championnat aller-retour et c'est le team de l'Association Futsal Rochette Olympique 1 qui se voit décerner le titre de Champion et accéder à la R2. Championnat serré puisque Cluses Bonneville Foron 2 termine à 1 point, U S CHARTREUSE GUIERS complétant le podium à 3 points.

Coupe de Savoie FUTSAL

Cette année, 6 catégories se disputaient les coupes de Savoie Futsal qui se déroulent entre le 1er janvier et le 28 février.

Séniors masculins

La coupe Futsal ouvert aux clubs qui pratiquent dans le championnat Futsal 73 et 74 et aux clubs libres Savoyards comptait 12 inscrits. Après 4 tours de compétition, c'est une très belle finale que FUTSAL BOURGET UNITED 2 a disputé et gagné 6 à 5 faces à une formation de la J S CHAMBERY.

Séniors féminins Challenge Carole BOUVIER

12 équipes engagées dans cette coupe de Savoie Futsal avec 2 tours sous forme de plateaux de 4 équipes puis 2 plateaux de 3 formations pour arriver à la finale du 26 février 2023 à VALGELON LA ROCHETTE. L'Entente PORTUGAIS CROIX ROUGE/ LE BOURGET se retrouvait une nouvelle fois en finale opposée à l'ES DRUMETTAZ MOUXY. L'entente, après un exploit en demi-finale, ratait son dernier match et la très talentueuse équipe de DRUMETTAZ/MOUXY dominait sans partage cette rencontre et s'imposait 6 à 0.

Très belle coupe de Savoie Futsal.

Coupe U17

10 équipes engagées dans cette catégorie avec des rencontres à élimination directe. Le F C MERCURY voyait ses espoirs s'envoler en finale face à la formation de l'US CHARTREUSE GUIERS qui s'imposait 5 à 3. Cette formation a représenté la Savoie à la finale Régionale qui a été réinstauré cette saison, elle s'est classée en milieu de tableau dans les gymnases de ST ETIENNE.

Coupe U15

19 formations ont participé à cette compétition sous forme de plateaux. L'U S CHARTREUSE GUIERS et l'E S TARENTOISE se hissaient en finale après 4 tours de compétition. Finale dominée par l'USCG qui battait les Tarins sur le score de 9 à 4. Les U15 de CHARTREUSE se rendaient également dans la LOIRE au mois d'Avril pour la finale régionale et portaient haut les couleurs de LA SAVOIE en terminant second de la ligue AURA.

Coupe U 15 FILLES

Nouvelle compétition cette saison pour cette catégorie, 9 équipes engagées sous forme de plateaux puis une finale à VALGELON LA ROCHETTE qui opposait le F C NIVOLET à l'US LA MOTTE SERVOLEX. Très belle finale qui voyait LA MOTTE s'imposer sur le score de 2 à 0.

Coupe U 13

15 équipes au début de la compétition, 3 tours réalisés sous forme de plateaux pour voir, lors de la finale, LA MOTTE SERVOLEX US prendre l'avantage sur l'US LA RAVOIRE sur le score de 6 à 1.

Près de 80 équipes engagées pour cette édition 2023 avec d'excellents résultats pour les formations qui ont représenté le District 73 lors des finales de ligue AURA à ST ETIENNE.

**Le Responsable Futsal Seniors,
Jacky GACHET.**

RAPPORT de la COMMISSION FÉMININE

Championnat

11 Formations ont évolué dans le championnat de Savoie féminine à 8. L'U S St REMY termine champion avec une seule défaite au compteur sur 20 rencontres. La seconde place revient à MONTMELIAN AF puis viennent COEUR DE SAVOIE F et CHAUTAGNE EF. Très bonne entente pour la grande majorité des équipes engagées et 1 seul forfait à déplorer. A noter également, les formations d'AIX FC et du F C LA ROCHETTE qui n'ont jamais baissé les bras bien que le nombre de victoires acquît soit faible.

Coupe de Savoie Trophée 73

11 Formations également engagées, avec un choc en demie finale qui opposait le premier du championnat, l'US ST REMY à son dauphin, MONTMELIAN AF. L'outsider a créé la surprise en s'imposant sur le score de 2 à 1 sur ses terres rejoignant en finale l'entente PORTUGAIS CROIX ROUGE/ LE BOURGET qui a disposé de l'USC AIGUEBELLE sur le score de 4 à 2. La finale, qui se disputait sur le terrain de LA MOTTE SERVOLEX au début du mois de juin, sacre MONTMELIAN AF vainqueur de l'entente sur le score de 4 à 1. Bien belle saison pour les filles de l'US MONTMELIAN AF.

Coupe de Savoie Féminine Futsal Challenge Carole BOUVIER

12 équipes engagées dans cette coupe de Savoie Futsal avec 2 tours sous forme de plateaux de 4 équipes puis 2 plateaux de 3 formations pour arriver à la finale du 26 Février 2023 à VALGELON LA ROCHETTE. L'Entente PORTUGAIS CROIX ROUGE/ LE BOURGET se retrouvait une nouvelle fois en finale opposée à l'ES DRUMETTAZ MOUXY. L'entente, après un exploit en demi-finale, ratait son dernier match et la très talentueuse équipe de DRUMETTAZ/MOUXY dominait sans partage cette rencontre et s'imposait 6 à 0. Très belle coupe de Savoie Futsal.

**Le Responsable de la Commission,
Jacky GACHET.**

RAPPORT de la COMMISSION des COUPES

PALMARES DES COUPES DE SAVOIE 2023

- Coupe CREDIT AGRICOLE U11	CSF CHAMBERY
- Coupe A SERALINI U13– 2ème niveau	JS CHAMBERY
- Coupe P. PIGNIER U13	FC NIVOLET
- Coupe Nationale PITCH U13 :	
. Vainqueur départemental Garçons	GAPS
. Vainqueur départemental Filles	GAPS
- Coupe du PRESIDENT U15 à 8	LA ROCHETTE
- Coupe CLARET U15	US CHARTREUSE GUIERS
- Coupe TRONCY U17	CHAMBERY SAVOIE FOOT
- Coupe Féminines « TROPHEE 73 »	AF MONTMELIAN
- Coupe RAFFIN	AF MONTMELIAN
- Coupe CORTADE	US PONTOISE

La commission des Coupes et le comité Directeur du District félicitent les vainqueurs des Coupes de Savoie ainsi que les clubs qui ont organisé ces finales en l'occurrence :

L'U.OLYMPIQUE ALBERTVILLE, Le FC HAUTE TARENTEISE, l'US LA MOTTE SERVOLEX et l'US CHARTREUSE GUIERS

La commission remercie Julien TRANCHANT, Edouard FROGER et Damien BILLIET techniciens du district pour leur implication sur les Coupes Pitch U13, PIGNIER et SERALINI ainsi que la Coupe U11 Crédit Agricole.

Sans oublier les membres de la commission Maurice BILLAUD et Ghislaine RAYNAL et nos secrétaires.

Je voudrais aussi remercier les membres du District qui se sont déplacés sur les finales pour apporter leur aide précieuse.

Et bien sûr nos arbitres et délégués pour leur très bonne prestation.

Un grand merci à SPORT 2000 et JP CREATION pour leur partenariat sur les tenues portées par nos joueurs, joueuses et arbitres lors des finales et qui ont été très content de cette dotation.

Et pour finir un grand merci aux clubs, parents, supporters pour leurs esprits conviviaux et festifs lors de ces finales.

**Le Président de la Commission,
Jérôme SPADA.**

RAPPORT de la COMMISSION des DÉLÉGATIONS

- • 25 demandes cette saison :
 - 6 émanant des clubs
 - 19 émanant de la Commission de Discipline

Si sur le plan relationnel, une rencontre peut vous sembler difficile, n'hésitez pas à faire appel à la Commission.

Mais prenez bonne note que votre demande doit arriver au District le lundi précédant votre rencontre. Ce délai dépassé votre demande ne sera pas pris en compte.

De plus elles doivent venir de vos messageries club uniquement.

Une formation complémentaire sera faite aux délégués dès la saison prochaine pour améliorer et faciliter encore plus les relations entre le club et tous les officiels.

Merci à toutes et à tous les délégués de District ou de Ligue qui ont rempli leur mission avec sérieux cette saison.

**Le Président de la Commission,
Jérôme SPADA.**

RAPPORT de la COMMISSION FOOT LOISIR et DIVERSIFICATION des PRATIQUES

Le district a fait le choix de prioriser certaines pratiques parmi les 10 existantes :

Le FUTNET (tennis ballon)

- 1 tournoi FUTNET organisé lors de 3 rassemblements U15 à 8
- 1 tournoi en collaboration avec l'AS Barberaz qui a eu lieu le samedi 24 juin
- des ateliers organisés lors des PPF U13 et lors de la journée du foot féminin

Le foot en marchant

- 1 initiation – découverte le samedi 1^{er} juillet à Mercury
- 1 initiation organisée lors de la journée du foot féminin

Le district met à la disposition des clubs un kit FUTNET et un kit golf foot notamment pour des stages ou journées événementielles. Nous renouvelerons ce dispositif la saison prochaine.

La commission se tient à disposition des clubs qui sont intéressés par ces pratiques ou qui veulent développer une section foot loisir dans leur club.

Remerciements aux membres de la Commission pour leur implication.

**Le Responsable de la Commission
Fabien FONTAINE.**

RAPPORT de la COMMISSION LABEL

Cette saison, la commission a accompagné 5 clubs en démarche :

- 3 en renouvellement : FC LAISSAUD, ES TARENTEISE, AS UGINE
- 1 nouveau club : US LA RAVOIRE,
- 1 club non labellisé la saison dernière : ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Une réunion de début de saison au district, 2 réunions dans les clubs et des visites de séances ont été effectuées par les techniciens accompagnés des membres de la Commission label.

L'ensemble de ces clubs sont également engagés dans le label École Féminine de Football.

La commission a également effectué 5 remises de label jeune FFF Crédit Agricole : AF MONTMELIAN, US CHARTREUSE GUIERS, GROUPEMENT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD, EF CHAUTAGNE et UO ALBERTVILLE permettant de valoriser le travail de structuration des clubs auprès du plus grand nombre.

Enfin la commission label a suivi les clubs déjà labellisés à travers une réunion et une visite de séance : CHAMBERY SF – AIX LES BAINS FC – ES DRUMETTAZ MOUXY – US LA MOTTE SERVOLEX - FOOTBALL CLUB CHAMBOTTE – USC AIGUEBELLE.

Félicitations aux clubs pour l'engagement dans la démarche et le travail fourni tout au long de la saison. Remerciements à Julien, Édouard et Damien pour leur travail et aux membres de la Commission pour leur implication.

**Le Responsable de la Commission
Fabien FONTAINE.**

RAPPORT de la COMMISSION de DISCIPLINE

BILAN SAISON 2022/2023

La septième saison de la commission de discipline du District de Savoie Footballs'achève, nous avons eu une saison complète.

Cette commission composée de 9 membres a œuvré cette année dans des conditions difficiles salle éloignée de tous les outils indispensables pour un bon fonctionnement :

- *Imprimante,*
- *Salle dédiée à la discipline pour travailler sereinement,*
- *Réfléchir à un stockage informatique car trop de papiers circulent. Il y a eu aussi des soucis de transmissions de dossiers et de rapports vers la discipline, que nous ne sommes pas arrivés à solutionner.*

Il y a eu tellement de dossiers, suivis d'auditions qu'à 2 reprises nous avons dû tenir audience en semaine en plus du lundi.

La commission étant opérationnelle aux alentours de 17h, il ne fut pas rare de finir nos dossiers à 23h.

Cette année encore nous avons appliqué les barèmes de référence augmentant des peines concernant les actes de violence voulue par la FFF dans ses statuts et règlements 2022/2023.

En effet, le barème de référence disciplinaire actualisé en 2018/2019 va dans le sens des statuts aggravés existant déjà dans la plupart des ligues et district. Il y est réaffirmé la volonté de lutter contre les actes qui nuisent aux valeurs du football, par l'augmentation de certaines sanctions de référence pour les infractions les plus graves :

- 1. A l'encontre des officiels***
- 2. A l'encontre de l'intégrité physique des personnes***
- 3. En dehors des rencontres.***

La commission de discipline s'attache à maintenir une certaine cohérence, dans le prononcé des sanctions, même si tous les cas diffèrent, nous essayons de garder une homogénéité pour les sanctions infligées dans des cas similaires et d'appliquer le barème de référence, en fonction des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Au sein de la commission, les débats sont animés, parfois un peu longs, les prononcés le sont à la majorité des présents, aucune décision n'est unilatérale.

Nous rappelons également car certains ne sont pas ou peu informés, que lors d'une convocation à audition, les présidents de club sont convoqués de droit, sans invitation personnelle.

Nous avons sollicité l'instructeur indépendant à **8 reprises** Les cartons

Ø Jaunes pour la saison écoulée sont au nombre de **3170**

Ø **(Saison 2020/2021 : 3168)** stable

Ø Rouges, ils sont au nombre de **335** (saison 2020/2021 : 282) en progression

Les sanctions 2022/2023

sanctions 2020/2021

Ø 5 matchs sont au nombre de : **11**

7

Ø 6 matchs sont au nombre de : **14**

8

Ø 7 matchs sont au nombre de : **9**

7

Ø 8 matchs sont au nombre de : **3**

0

∅ 10 matchs sont au nombre de : 2	1
∅ 12 matchs sont au nombre de : 1	2
∅ 15 matchs sont au nombre de : 0	1
∅ De 1 mois à 15 mois sont au nombre de : 6	2
∅ De 1 an à 5 ans sont au nombre de : 2	5
∅ Matchs arrêtés sont au nombre de : 4	4

Nous constatons également qu'il y a **18 dossiers de cartons rouges sans rapport d'arbitre**, ce qui entraîne des sanctions à minima, voire pas de sanctions du tout pour les personnes incriminées, ce qui est injuste vis-à-vis des personnes dont les arbitres qui ont fait correctement leurs rapports.

*Il est stipulé avant de signer sur la tablette, il y a un onglet obligatoire à valider : « **Avoir pris connaissance** »*

C'est pour cela que nous rappelons aux capitaines d'équipes et aux dirigeants qu'ils doivent impérativement vérifier les faits de jeux sur la tablette après un match avant de la signer et éventuellement de faire rectifier par l'arbitre les erreurs qu'ils auraient constatées.

Nous rappelons aussi que notre rôle n'est pas seulement de sanctionner, mais également de renseigner et conseiller les clubs, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés ou des besoins d'explications concernant les dossiers.

Les rapports sont consultables **le lundi à partir de 18h00** au District de Savoie en présence d'un membre de la commission de discipline.

Je finis ce bilan de fin de saison en remerciant les membres de la commission de discipline pour leur dévouement, leur sérieux et leur engagement tout au long de la saison.

A noter

La commission de Discipline rappelle que pour des questions déontologiques et d'étiques, bien que les règlements ne les y obligent pas, les membres de la commission faisant partie d'un club ne prennent pas partaux décisions le concernant, ni dans les poules où ils sont en compétition.

A l'heure où nous clôturons ces lignes des dossiers sont encore en instances.

Je remercie également, Sylvie, Christelle et Aurore nos sympathiques et compétentes secrétaires.

Bonnes vacances à tous.

**Le Président de la Commission
Pascal ELHOMBRE.**

RAPPORT de la COMMISSION des RÈGLEMENTS

J'ai le plaisir de vous présenter le compte-rendu de la saison 2022/2023.

La Commission des Règlements s'est réunie 25 fois au cours de la saison pour statuer sur les différends entre clubs, en fonction des Règlements en vigueur et elle n'a fait que les appliquer.

Voici le détail des 36 dossiers.

Compétitions	Réserves avant match	Réclamation après match	Evocation
<u>Championnats</u>			
Seniors	11	3	0
Jeunes	1	1	0
Féminines	1	0	0
Futsal	5	0	0
<u>Coupes</u>			
Seniors	0	3	0
Jeunes	3	4	0
Féminines	0	0	0
Futsal	3	1	0
TOTAL	24	12	0
<u>Décisions prises</u>			
Réclamations rejetées	5		
Résultats confirmés	16		
Matches perdus par pénalité	15		
Match à rejouer	0		
TOTAL	36		

Le Président de la Commission,
René SAILÉ.

RAPPORT de la COMMISSION d'APPEL

Nous constatons cette saison une recrudescence des appels.
6 de plus que la saison précédente.

Appel Règlementaire

6 dossiers : 4 confirmés dont 1 confirmé en ligue.

- 1 Infirmé
- 1 Encore en instance en ligue

Appel Disciplinaire

9 dossiers : 5 confirmés - 2 infirmés - 2 infirmés en partie

Note aux clubs :

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- **Match** : catégorie, niveau, poule, et date du match
- **Motif de l'appel** : date de parution et numéro de PV

Merci aux membres des 2 commissions pour leurs implications.

Un grand merci au secrétaire Fabien Fontaine pour tout le travail effectué.

Lors de la rédaction des comptes rendus d'audition ainsi que de la qualité de ceux-ci.

Bonnes vacances à tous.

**Le Président de la Commission,
Maurice BILLAUD.**

RAPPORT de la COMMISSION des ARBITRES

Compte rendu d'exercice Saison 2022/2023

Bilan de saison 2022 – 2023.

La fin de saison 2022-2023, quel bilan ferons-nous de l'arbitrage savoyard ?

Plutôt satisfaisant. Effectivement, depuis plusieurs saisons nous avons divers objectifs : « Devoir de performance sur le plan quantitatif mais sans négliger le qualitatif et se rapprocher toujours plus des clubs. »

« Sur un plan purement quantitatif : avec les 2 formations initiale d'arbitrage, nous sommes aujourd'hui à 150 arbitres savoyards. Ce chiffre nous l'espérons restera fixe ou évoluera sur la saison prochaine. Ce qui reflète une bonne performance des clubs qui effectuent un bon travail de recrutement, reste la fidélisation qui n'est pas le plus simple à réaliser.

Sur le plan qualitatif : nous avons mis l'accent sur la formation depuis plusieurs saisons. Notre objectif est d'offrir à nos clubs des arbitres de District mieux formés et toujours plus accompagnés. Aujourd'hui le travail commence à payer et les chiffres le démontrent.

Sur notre volonté de nous rapprocher toujours plus des clubs : Nous avons institué depuis plusieurs saisons des rencontres entre la commission des arbitres et les clubs afin d'avoir des moments privilégiés pour échanger et faire mieux connaître les lois du jeu ainsi que la fonction « Arbitre ».

Nous proposons de nous déplacer dans les clubs afin d'effectuer des interventions de sensibilisation à l'arbitrage. Nous pouvons même aller plus loin en entrant dans la technique d'arbitrage, exemple : formation complète (ce que nous avons déjà fait au sein de classe foot à horaires aménagés). Aussi, nous devons continuer notre travail de structuration et d'image positive que l'on renvoie si possible aux acteurs du football. C'est réellement un objectif. Je pense que l'on fait évoluer l'image de l'arbitrage dans le bon sens en étant au contact des clubs notamment à travers des réunions et des interventions sur le terrain comme évoqué précédemment. Nous souhaitons en faire davantage la saison prochaine car il n'y a qu'avec le dialogue que l'on se rapprochera toujours plus.

Le négatif existe aussi :

*Un bilan non élogieux envers les arbitres : Non présence aux désignations (sans réel motif), absence de rapport disciplinaire etc. et divers comportements non conformes à l'arbitrage constatés sur la saison. La commission de discipline fera certainement un bilan plus approfondi des manquements administratifs sur la fonction « arbitre ».

*Un bilan envers les clubs : Lorsque vos arbitres sont désignés, il serait bon et souhaitable que dans l'organisation sportive de votre club, il y est dialogue pour voir les difficultés s'il y a et apporter des solutions pour que l'arbitre puisse honorer ces désignations : que ce soit sur le transport, la présence, le sérieux (rapport discipline non fait). C'est bien-sûr le rôle de vos référents arbitres, mais !

*Un bilan non conforme à l'esprit sportif : Un constat d'incivilité beaucoup trop présent dans notre sport : qui touche les joueurs, les dirigeants (coach), les spectateurs et même maintenant les arbitres (eux-mêmes) ...

Remerciements à tous les clubs qui nous ont accompagnés et reçus tout au long de la saison pour la réalisation des modules de formation et d'information sur l'arbitrage,
Remerciements aux membres de la Commission des Arbitres, aux accompagnateurs et observateurs « arbitre » pour le travail accompli tout au long de la saison.

Les demandes licences « arbitre » seront comme toutes les saisons à établir au plus vite pour votre représentativité sur le plan statut d'arbitrage saison 2023-2024.

La prochaine session de formation Initiale d'arbitrage aura lieu à LESCHERAINES aux dates suivantes :

Du vendredi 20 octobre 2023 en soirée au dimanche 22 octobre 2023 et le samedi 28 octobre (examen final)
(inscription à la formation initiale en arbitrage, telle que définie à l'article 16, doit être faite auprès de l'IR2F)

Rappel / information : Dossier Arbitre Renouvellement de Licence Saison 2023-2024

Date limite de renouvellement et de changement de statut 31 août 2023

Le Président Commission des Arbitres de Savoie
M. Daniel DESMARIEUX

RAPPORT de la COMMISSION du STATUT de l'ARBITRAGE

Compte rendu d'exercice Saison 2022/2023

La fin de saison 2022-2023,

Il est à noter que 14 clubs sont encore actuellement en situation d'infraction au statut d'arbitrage sur la saison

APPLICATION DES TEXTES pour la saison 2023/2024.

Statut d'Arbitrage FFF

Le choix de la première inscription à la formation initiale en arbitrage individuelle ou par l'intermédiaire d'un club a pour conséquence la définition du statut de l'arbitre pour 2 saisons.

Art 35 Couverture et démission

-Dans le but de privilégier les clubs réussissant à fidéliser les arbitres, lorsqu'un arbitre ayant été licencié dans un club pendant un minimum de 5 ans consécutifs démissionne de celui-ci, ce club continue pendant 1 saison à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

-L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de 4 ans après sa démission.

Art 35 bis Arrêt définitif

Lorsqu'un arbitre décide d'arrêter définitivement l'arbitrage, il continuera de couvrir, pendant 1 saison, le dernier club dans lequel il était licencié, sous réserve d'avoir été licencié au sein de ce club lors des 10 dernières saisons avant son arrêt définitif

Rappel / information : Dossier Arbitre

Date limite de renouvellement et de changement de statut 31 août 2023

**Le Président Commission du Statut d'Arbitrage
M. Daniel DESMARIEUX**

RAPPORT de la COMMISSION des TERRAINS Et INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission souhaite tout d'abord rendre hommage à Jean-Paul THENIS président de la Commission des Terrains et installations sportives de Savoie qui nous a subitement quitté en juin 2023.

Cette saison, la Commission a continué son travail de renouvellement des homologations des terrains et des éclairages suite à la réforme des règlements de 2021. La Commission remercie l'accompagnement de la Commission régionale des terrains et installations tout au long de la saison.

Le retard pris dans les homologations, suite à la crise liée à la COVID 19, devrait être résorbé au cours de la saison 2023/2024.

Les membres de la commission se sont rendus sur les installations afin de procéder aux mesures de contrôle nécessaires aux classements des terrains et éclairages, dont le détail suit :

- Dossiers d'homologation validés :

11 terrains/installations

1 éclairage

- Dossiers en cours d'homologation :

7 Terrains/installations

Les membres de commission sont à votre disposition pour des renseignements réglementaires.

**Pour la Commission des terrains et installations sportives
Christophe VALENTINO**

RAPPORT de la COMMISSION F.A.F.A.

Composition de la Commission :

Président : Jean-Paul THENIS

Membres : Sylvie TRILLAT, Christophe VALENTINO, Didier ANSELME (FAFA emploi)

Cette saison nous avons accompagné une vingtaine de clubs et municipalités et 13 dossiers ont été finalisés.

➤ 5 dossiers équipements :

Aide (montant et pourcentage) variable selon le type de projet.

DRUMETTAZ : Eclairage avec projecteurs LED. Aide obtenue = 7 000 €

UGINE : Eclairage du terrain synthétique avec projecteurs LED. Aide obtenue = 13 000 €

VAL GELON LA ROCHETTE : Renforcement d'une pelouse naturelle. Aide obtenue = 10 000 €

DOMESSIN : Création vestiaires. Aide obtenue = 13 000 €

SAINT BALDOPH : Terrain FOOT à 5. Aide obtenue = 30 000 €

➤ 2 Dossiers Achat de véhicule neuf :

L'aide apportée peut aller jusqu'à 50% du coût total TTC, plafonnée à 25 000 €.

LA MOTTE SERVOLEX : Aide obtenue = 21 200 €

FUTSAL LA ROCHETTE : Aide obtenue = 20 500 €

➤ 5 Dossiers Emploi :

L'aide apportée peut aller jusqu'à 24 000 € (8 000 € par saison sur 3 saisons).

LA MOTTE SERVOLEX et YENNE : Dossiers terminés et validés par la FFF.

DRUMETTAZ, ALBERTVILLE et NIVOLET : A l'heure où nous écrivons ces lignes, ces 3 dossiers sont validés au niveau départemental et régional et en cours d'instruction à la FFF.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des projets, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et vous aider à monter les dossiers.

Bonnes vacances à tous.

**Le Responsable de la Commission,
Jean-Paul THENIS.**



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



Vœux Questions Diverses



VŒUX DISTRICT

Les montées – descentes

		ANCIENNE VERSION				NOUVELLE VERSION			
Montées et descentes avec 2 poules de 10 en D4 et D5 en 2 phases - 01/07/2023									
		D4		D5 montée		D4		D5 montée	
		A	B	A	B	A	B		
1	montées en PHR 2	1°	1°	1°	1°	1°	1°	1°	3°
		2°	2°	2°	2°	2°	2°	2°	4°
	descentes de PHR 0	11°	11°					10°	10°
		12°	12°						
2	montées en PHR 2	1°	1°	1°	1°	1°	1°	1°	
		2°	2°	2°	2°	2°	2°	2°	
	descentes de PHR 1	11°	11°			3°	3°		3°
		12°	12°					10°	10°
3	montées en PHR 2	1°	1°	1°	1°	1°	1°	1°	
		2°	2°	2°	2°	2°	2°	2°	
	descentes de PHR 2	11°	11°					9°	9°
		12°	12°					10°	10°
4	montées en PHR 2	1°	1°	1°	1°	1°	1°	1°	
		2°	2°	2°	2°	2°	2°	2°	
	descentes de PHR 3	11°	11°					9°	9°
		12°	12°					10°	10°
5	montées en PHR 2	1°	1°	1°	1°	1°	1°	1°	
		2°	2°	2°	2°	2°	2°	2°	
	descentes de PHR 4 ET PLUS	11°	11°					9°	9°
		12°	12°					10°	10°

LE MEILLEUR 2°

L'équipe ayant obtenu le quotient le plus faible Matches calculés au 100°

Propositions de modifications des règlements des commissions du district

1. LES COUPES DE SAVOIE

- Insertion dans l'en-tête de l'ensemble des Coupes de Savoie

Règlement actuel	Proposition de modifications
Rappel	<i>Insertion d'un rappel des RG FFF :</i> RAPPEL : L'ensemble les Coupes de Savoie (toutes catégories confondues) est concerné par l'article 167.2 des réglementes de la FFF .
Nouveau	Pour toutes les Coupes de Savoie organisées sous forme de plateau (y compris les tours de la Coupe Pitch U13 organisés par le District), lorsque dans un plateau une équipe d'un club est sanctionnée par la perte d'une rencontre par pénalité, cette équipe sera automatiquement classée dernière du plateau, en lui donnant également match perdu par pénalité sur l'ensemble des rencontres du plateau.

- Autres compétitions toutes catégories, toutes disciplines (championnats, plateaux, ...)

Règlement actuel	Proposition de modifications
Nouveau	<u>Article 14-4</u> Pour toutes les compétitions ou rencontres officielles organisées sous forme de plateau par le District de Savoie, lorsque dans un plateau une équipe d'un club est sanctionnée par la perte d'une rencontre par pénalité, cette équipe sera automatiquement classée dernière du plateau, en lui donnant également match perdu par pénalité sur l'ensemble des rencontres du plateau.

- Coupes de Savoie Jeunes

Règlement actuel	Proposition de modifications
<u>Article 3 Qualifications</u> Pour les clubs qui ne sont pas représentés par leur équipe première, les joueurs ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ne pourront participer à ces rencontres. Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match ayant effectué moins de 5 rencontres en championnat de Ligue n'est pas limité. En Coupe Triquet (U20), les joueurs évoluant en championnat de Ligue seniors sont soumis aux mêmes dispositions que ci-dessus.	<u>Article 3 Qualifications</u> Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou National, toutes catégories, ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou National, toutes catégories n'est pas limité.

2. COMPETITIONS JEUNES

- Règlement sportif Championnats Minimes U15, Cadets U17 et Juniors U20

Règlement actuel	Proposition de modifications
<p><u>Article 1 Championnat « Minimes U15 », « Cadets U17 » et « Juniors U20 » en deux phases</u> 1-1 Première Phase : 1-1-2 Classement Classement : idem que le championnat Seniors : (Article : 15.1.1. à 15.1.5 des RS du District). En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le challenge du fair-play 2) Le goal-average général (différence de buts) 3) La meilleure attaque. 	<p>Article 1 Championnat « Minimes U15 », « Cadets U17 » et « Juniors U20 » en deux phases 1-1 Première Phase : 1-1-2 Classement Classement : idem que le championnat Seniors : (Article : 15.1 des RS du District). En cas d'égalité dans une même poule, les équipes seront départagées par : 1) Le challenge du fair-play 2) Le goal average général (différence de buts) 3) La meilleure attaque.</p>
<p><u>1-3 Deuxième phase : Championnat par "Matches aller et retour"</u> 1-3-1 Classement deuxième phase Classement : idem que le championnat Seniors : (Article : 15.1 des RS du District).</p>	<p>1-3 <u>Deuxième phase : Classement</u> Championnat par "Matches aller et retour" Classement : idem que le championnat Seniors : application de l'Article : 15 des RS du District.</p>

3. COMPETITIONS FUTSAL

- Championnats Futsal

Règlement actuel	Proposition de modifications
<p><u>Article 4 Qualifications</u> Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires. Le nombre de joueurs ayant disputé des rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité.</p>	<p><u>Article 4 Qualifications</u> Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires. Le nombre de joueurs ayant disputé des rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité. Un joueur licencié « Foot Libre » dans un club et licencié « Futsal » dans un autre club ne peut participer que dans les compétitions des équipes Futsal du club où il est licencié « Futsal ».</p>

- Coupes Futsal

Règlement actuel	Proposition de modifications
<p><u>Article 7 Qualifications</u> Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie concernée. Un joueur ne peut participer que pour un seul club. Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou national ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou national n'est pas limité.</p>	<p><u>Article 7 Qualifications</u> Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie concernée. Un joueur ne peut participer que pour un seul club. Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou national ne pourra participer à ce Challenge. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue ou national n'est pas limité. Un joueur licencié « Foot Libre » dans un club et licencié « Futsal » dans un autre club ne peut participer que dans les compétitions des équipes Futsal du club où il est licencié « Futsal ».</p>

VŒUX des CLUBS

FC MERCURY

Vœu n°1 : Coupes de Savoie Jeunes

- Des U13 aux U20, ne peuvent pas participer les Equipes qui ont des Equipes 1 au niveau Régional

Vœu n°2 : Caméra VEO

- Pouvoir utiliser et recevoir les images aux différentes commissions.
- Pour en officialiser l'utilisation, signaler en amont à l'arbitre et l'équipe adverse que le match est filmé.

Vœu n°3 : Educateurs Séniors D1

- Diplôme minimum requis pour l'Educateur CFF3, plus le module arbitrage, avec amende en cas de non-conformité
- Organisation d'une journée de rassemblement et de cohésion en début de saison

US SAINT REMY DE MAURIENNE

Vœu n°1 :

Notre équipe Séniors va descendre en D5 la saison prochaine.

Nous avons regardé la composition des poules, ainsi que le déroulement de la saison.

Nous avons une suggestion et un vœu à vous soumettre :

Ne serait-il pas possible de créer 3 poules de D4 ?

Le total des équipes de D4 et D5 pourrait le permettre.

Le nombre d'équipes par poule serait plus équilibré, et elles joueraient plus de matchs.

On peut aussi envisager des compositions de poules par zone géographique

QUESTIONS DIVERSES

NEANT



MÉDAILLES de LIGUE

Saison 2022/2023

sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médaille Vermeil

HANS Alain

District

Médailles ARGENT

ANGLADE Peggy

FC CHAUTAGNE

BOULOUT Nicolas

ASS. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

GACHET Jacky

District

RICHARD Denis

AIGUEBELLE



MÉDAILLES de FEDERALE

Saison 2022/2023

Médaille OR

CRESTEE Denis

District



MÉDAILLES de DISTRICT

Saison 2022/2023

Médailles OR

GEREMIA Jean Pierre	APREMONT
LAURENT Georges	US ST REMY DE MAURIENNE
REY Franck	AS CUINES LA CHAMBRE
SPADA Jean Claude	ES TARENTEISE

Médailles ARGENT

BELLI Sylviane	MONTMELIAN
CARIN Céline	MERCURY
LAMBERT Cyril	FC SUD LAC
LEGROUX Mickael	MERCURY
MARIN Nicolas	MERCURY
MAILLAND ROSSET Louis	DRUMETTAZ
VILLEGAS Benoit	FC CHAUTAGNE
YSARD Jérôme	ASS.FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE





DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



Assemblée Générale Samedi 1er juillet 2023

TRESORERIE

PROJET TARIFS

<u>Objet</u>	<u>Prix</u>
Cotisations District	140,00
Participation au Secrétariat	195,00
Participation au salaire du 3 ^{ème} technicien	70,00
<u>Championnats : Engagements</u>	
D1 (Excellence), D2 (Promotion d'Excellence), D3 (1 ^{ère} Division)	140,00
D4 (2 ^{ème} Division), D5 (3 ^{ème} Division), Féminines, Futsal	105,00
U20 Juniors, U17 Cadets, U15 Minimes	26,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	gratuit
Foot Loisirs	gratuit
Coupes	gratuit
<u>Réclamations</u>	
Appui de réserve en commission ou évocation	30,00
Autres frais lors d'une procédure disciplinaire ou réglementaire	80,00
<u>Amendes</u>	
Absence non motivée suite à convocation (par personne absente)	35,00
Absence à l'assemblée générale (par club)	140,00
Non-retour de la fiche de renseignements (par club) et engagement d'équipe	35,00
Résultat non transmis sur internet (par rencontre, feuille de match version papier et FMI), absence FMI	
Voir tableau amendes FMI	
Paieement en retard des sommes dues	50,00
Frais de relance paiement en retard	35,00
Non-retour classeur technique	70,00
Frais administratif de report de convocation	35,00
Par licence manquante en rencontre officielle	6,00
Par licence manquante en rencontre officielle joueur foot réduit	3,00
Feuille de match en retard	6,00
Feuille de match incomplète ou non conforme	6,00
Brassard délégué absent	6,00
Feuille de match ou tout autre document demandé non parvenu	35,00
Changement d'horaire, de date, ou de terrain sans avertir la commission	35,00
Absence délégué sur la feuille de match	35,00
Participation de joueur, dirigeant, assujetti non licencié ou suspendu à un plateau ou à un match	75,00
Non déclaration préalable d'un tournoi pour homologation	75,00
Tournoi non homologué et organisé par un club contre avis de la commission	175,00
Frais refonte calendriers :	
Seniors, Féminines, Futsal	75,00
Jeunes	50,00
Tricherie terrain impraticable	175,00
Terrain non tracé ou mal aménagé	35,00
Non recours au délégué de secteur	15,00

Coupe : absence du port des maillots officiels par match	100,00
Absence responsable plateau	35,00
Dirigeant assujetti éducateur expulsé	45,00
Amende forfaitaire à arbitre si absence lors d'un contrôle	50,00
Objet prohibé (chiens, pyrotechniques...)	175,00
Menaces ou insultes sur les réseaux sociaux	175,00
Propos racistes envers un officiel, un joueur ou un dirigeant	175,00
Licencié suspendu (sanction jusqu'à 9 MF ou 2 mois Ferme)	45,00
Licencié suspendu (sanction de 10 à 18 MF ou 3 à 14 mois Ferme)	90,00
* Licencié suspendu (sanction 15 à 23 mois Ferme)	175,00
* Licencié suspendu (sanction supérieure à 24 mois Ferme)	260,00
Seconde expulsion et suivantes	70,00
Avertissement	9,00
Rappel à l'ordre	9,00
Avertissement suivi de sanction ferme	45,00
Non accompagnement de l'arbitre	70,00
Bousculade à arbitre	300,00
Coups ou crachat à arbitre	300,00
Match arrêté	175,00
Abandon de terrain	175,00
Mauvaise police sur le terrain	175,00
Mauvaise tenue du public	175,00
Conduite inconvenante du public	85,00
Comportement excessif du public	35,00
Courrier recommandé non retiré	35,00
Frais de dossier pour dossier soumis à instruction	60,00
Présence d'un joueur non qualifié sur la feuille de match	30,00
Présence d'un dirigeant non qualifié sur la feuille de match	30,00
Amende au club pour absence d'un joueur à une sélection	52,00
Mauvaise tenue d'une équipe avant, pendant et après la rencontre	100,00
Envahissement du terrain	100,00
Point de pénalité (s'il n'y a pas déjà une autre amende)	45,00
Mise hors compétition d'une équipe suite à décision disciplinaire	200,00
Délégué ou accompagnateur arbitre désigné par une commission : Frais fixes	14,50
Prix du kilomètre réel	0,48
Non présentation de licence à la date demandée	35,00
Falsification d'une feuille de match	175,00
Fraude sur identité ou licence	175,00
Ouverture d'un dossier contre un joueur suspendu participant à une rencontre	175,00
Ouverture d'un dossier par licence manquante	6,00
Par match perdu par forfait Seniors	
1 ^{er} forfait	175,00
2 ^{ème} forfait	205,00
Forfait général	260,00
Par match perdu par forfait Féminines Seniors	
1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	50,00
3 ^{ème} forfait	150,00
Par match perdu par forfait U20 Juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, Corpos, Futsal	
1 ^{er} forfait	52,00
2 ^{ème} forfait	69,00
Forfait général	85,00

Par match perdu par forfait Foot Animation

1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	35,00
Forfait général	52,00

Processus exceptionnel en D4, D5 et féminines séniors pour la saison 2023-2024 (voir PV du 1^{er} juin, CD du 30 mai 2022)**Forfaits après formation des poules**

Seniors	175,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	52,00

Non déplacement sur un plateau de foot à 8 et foot d'animation

U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins, Féminines,	35,00
Somme à payer par les clubs fautifs aux clubs adverses du plateau : Km x 2,00 €	2,00

Forfait en Coupes :

Seniors	85,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	52,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles	17,00

Processus exceptionnel en coupe jeunes pour la saison 2022-2023 (voir PV du 1^{er} juin, CD du 30 mai 2022)**Indemnités de forfait au club recevant**

Seniors	85,00
Jeunes : U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	50,00

Prix du kilomètre lors des forfaits 2,00

Prix du kilomètre pour match à rejouer pour terrain impraticable 2,00

Prix du kilomètre lors de terrain suspendu 2,00

Prix du kilomètre lorsqu'une rencontre est déplacée sur un autre terrain que celui du club recevant 2,00

Visite installations : éclairage, terrain, vestiaires gratuit

Visite Label gratuit

Stages :

- Formation modulaire, avec repas du midi		75,00
- Formation arbitrage :	Sans hébergement : 30,00	Avec hébergement 40,00
- J.A.T. (formation modulaire Mineur)		80,00

Sans hébergement Stages sur 2 x 2 jours Stages sur 4 jours consécutifs

- C.F.F.1, C.F.F. 2, C.F.F. 3, C.F.F. 4 (*)	320,00	380,00	420,00
- Educateur gardien de but	150,00		

(*) dont 30 € de frais de dossier définitivement acquis, dont 100 € de frais pédagogiques

Certification : 70,00

En cas d'amende pour forfait, les clubs doivent obligatoirement transmettre tous les chèques au district, libellés au district, même pour d'autres clubs.

AMENDES FMI DISTRICT DE SAVOIE			
<u>Première</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Deuxième</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Troisième (et suivantes)</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	Foot à 11 Feuille papier non parvenue dans les délais de (48 heures)
20 € par match manquant	30 € par match manquant	50 € par match manquant	35 € par feuille
Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Seconde Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Troisième Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Nouvelle(s) Non utilisation(s) injustifiée(s) de la FMI (sauf constat d'échec)
20 € par FMI manquante	30 € par FMI manquante	50 € par FMI manquante	100 € par FMI manquante

- 1- Si le jour du match le club recevant avertit un membre de la commission du **non-fonctionnement de la FMI** => Aucune amende infligée
- 2- Si un problème de FMI survient sur une tablette, une feuille de match papier est obligatoire. L'arbitre, officiel ou pas, devra indiquer par SMS ou téléphone le résultat du match à un membre de la commission avant 20 h.
- 3- Les amendes infligées aux clubs sont gérées par la commission FMI (Patrick Janet et Jérôme Spada).
- 4- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI est jugé acceptable par la commission => Aucune amende infligée
- 5- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI n'est pas jugé acceptable par la commission, une amende sera infligée

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2023/2024

District de Savoie de Football	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/06/24 12	30/06/23 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUES DE SERVICES	166 490.00	169 270.00	-2 780.00	-1.64
70610000 COTISATIONS CLUBS	8 960.00	9 240.00	-280.00	-3.03
70610100 FORFAITS	2 500.00	2 500.00	0.00	0.00
70610500 PARTENARIATS ET DONS	34 000.00	34 000.00	0.00	0.00
70610600 AMENDES LICENCES MANQUANTES	300.00	0.00	300.00	
70610700 RECLAMATIONS	900.00	700.00	200.00	28.57
70610800 FRAIS DE DOSSIER	240.00	240.00	0.00	0.00
70610900 AMENDES DISCIPLINE	54 000.00	51 000.00	3 000.00	5.88
70611000 AMENDES REGLEMENTS	100.00	100.00	0.00	0.00
70611200 COTISATIONS SECRETARIAT	12 500.00	12 000.00	500.00	4.17
70611400 AMENDES STATUT ARBITRAGE	900.00	900.00	0.00	0.00
70611500 AMENDES ABSENCES AG	0.00	0.00	0.00	
70611600 AMENDES ARBITRES	200.00	200.00	0.00	0.00
70612000 AMENDES DIVERSES	900.00	900.00	0.00	0.00
70613000 FRAIS REFONTE CALENDRIER	100.00	100.00	0.00	0.00
70614000 CAISSE SOLIDARITE ARBITRES	1 200.00	1 200.00	0.00	
70800000 PRODUITS DIVERS	2 100.00	2 100.00	0.00	0.00
70810000 ENGAGEMENTS SENIORS	12 000.00	12 500.00	-500.00	-4.00
70810200 ENGAGEMENTS JEUNES	6 400.00	5 600.00	800.00	14.29
70810300 PARTICIPATION ADJOINT TECHNIQUE	3 990.00	3 990.00	0.00	0.00
70859999 PARTICIPATION STAGES	22 500.00	30 000.00	-7 500.00	-25.00
70860500 PART. FORMATIONS MODULAIRES	600.00	600.00	0.00	0.00
70860999 PARTICIP. CANDIDATS ARBITRES	2 000.00	1 300.00	700.00	53.85
70863000 REFACTURATION LIVRES ARBITRES	100.00	100.00	0.00	0.00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	166 490.00	169 270.00	-2 780.00	-1.64
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	226 800.00	298 300.00	-71 500.00	-23.97
74000000 SUBVENTION D'ETAT	10 000.00		10 000.00	
74010000 SUBVENTION CONSEIL GENERAL	26 500.00	26 500.00	0.00	0.00
74015000 SUBVENTION CLASSES FOOT CG73	21 500.00	21 500.00	0.00	0.00
74020000 SUBVENTION LIGUE	52 000.00	50 000.00	2 000.00	4.00
74030000 SUBVENTION DDJS	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00
74040000 SUBVENTION FFF	55 000.00	53 500.00	1 500.00	2.80
74041000 SUB. FFF CONTRAT OBJECTIF	46 800.00	51 800.00	-5 000.00	-9.65
74042000 FOND SOLID. DISTRICT 2023 PROV.		80 000.00	-80 000.00	-100.00
74050000 SUBVENTIONS DIVERSES	0.00	0.00	0.00	
REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES	400.00	400.00	0.00	
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION	400.00	400.00	0.00	
AUTRES PRODUITS	500.00	500.00	0.00	
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	500.00	500.00	0.00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	394 190.00	468 470.00	-74 280.00	-15.86

ACHATS MATIERES PREMIERES ET AUTRES	57 400.00	54 100.00	3 300.00	6.10
60100000 ANNUAIRES			0.00	
60110000 RECOMPENSES DIVERSES	18 000.00	18 000.00	0.00	0.00
60111000 RECOMPENSES COUPES	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00
60112000 RECOMPENSES FUTSAL	3 800.00	1 500.00	2 300.00	
60114000 RECOMPENSES ARBITRES	500.00	500.00	0.00	0.00
60115000 RECOMPENSES CARTON BLEU	6 000.00	6 000.00	0.00	0.00
60116000 BALLONS D'HONNEUR	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00
60120000 MEDAILLES	100.00	100.00	0.00	0.00
60125000 FAIR PLAY	7 000.00	7 000.00	0.00	0.00
60130000 JOURNEE DES BENEVOLES	4 000.00	3 000.00	1 000.00	33.33
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	191 400.00	271 780.00	-80 380.00	-29.58
60631000 ACH. EQUIP. COMM. TECHNIQUE	3 000.00	800.00	2 200.00	275.00
60631500 DOTATION CLASSES FOOT	19 000.00	17 300.00	1 700.00	9.83
60632000 ACH. PETIT MATERIEL	1 000.00	500.00	500.00	100.00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500.00	1 500.00	0.00	0.00
60641000 TRAVAUX D'IMPRIMERIE	500.00	100.00	400.00	
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	400.00	400.00	0.00	0.00
61350000 LOCATIONS DIVERSES	150.00	150.00	0.00	0.00
61351000 LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	4 300.00	2 800.00	1 500.00	53.57
61400000 CHARGES LOCATIVES	6 000.00	5 300.00	700.00	13.21
61503000 ENTRETIEN DE MATERIEL	200.00	200.00	0.00	0.00
61505000 LAVAGE MAILLOTS	2 000.00	1 800.00	200.00	11.11
61565000 SAUVEGARDE INFORMATIQUE	0.00	1 300.00	-1 300.00	-100.00
61600000 ASSURANCE	450.00	450.00	0.00	0.00
61830000 DOCUMENTATION	1 600.00	1 600.00	0.00	0.00
61850000 STAGES COMM. TECHNIQUE	18 000.00	19 500.00	-1 500.00	-7.69
61851000 STAGES ARBITRES	6 800.00	6 800.00	0.00	0.00
62110000 SECRETARIAT CDOSS		16 000.00	-16 000.00	-100.00
62120000 HON. PSA	1 100.00	1 000.00	100.00	10.00
62250000 HONORAIRES	50.00	50.00	0.00	0.00
62260000 HON. COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 400.00	3 000.00	400.00	13.33
62381000 SUBVENTIONS CLASSES FOOT	21 500.00	19 100.00	2 400.00	12.57
62384000 SUBVENTIONS FUTSAL	1 000.00	2 000.00	-1 000.00	-50.00
62385000 SUBVENTIONS JOURNEES ACCUEIL	4 500.00	3 750.00	750.00	20.00
62440000 DEPL. COMITE DIRECTEUR	6 600.00	6 000.00	600.00	10.00
62440300 DEPL. ARBITRES	600.00	600.00	0.00	0.00
62440700 DEPL. COMM. DES COUPES	400.00	400.00	0.00	0.00
62440800 DEPL. COMM. DELEGATION	1 000.00	900.00	100.00	11.11
62441000 DEPL. COMM. FEMININES	400.00	400.00	0.00	0.00
62441300 DEPL. COMM. FUTSAL	200.00	200.00	0.00	0.00
62441500 DEPL. COMM. DES JEUNES	100.00	100.00	0.00	0.00
62441600 DEPL. COMM. MEDICALE	150.00	150.00	0.00	0.00
62442000 DEPL. COMM. TECHNIQUE	9 000.00	10 000.00	-1 000.00	-10.00
62442100 DEPL. COMM. TERRAINS & FAFA	3 500.00	3 500.00	0.00	0.00
62442500 DEPL. TECHNICIENS SALARIES	10 000.00	8 000.00	2 000.00	25.00
62443000 DEPL. ACCOMPAGN. ARBITRES	7 900.00	7 000.00	900.00	12.86
62443500 DEPL. CLASSES FOOT	9 200.00	6 200.00	3 000.00	48.39
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	18 800.00	18 000.00	800.00	4.44
62600000 TELEPHONE	7 200.00	6 500.00	700.00	10.77
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	1 100.00	2 000.00	-900.00	-45.00
62710000 COMMISSIONS BANCAIRES	900.00	600.00	300.00	50.00
62716000 AIDE FORM. & STRUCT. DES CLUBS	17 500.00	15 500.00	2 000.00	
62718000 FD SOLIDARITE DISTRICT COVID 2023		80 000.00	-80 000.00	
62810000 COTISATIONS	400.00	330.00	70.00	21.21
62811000 DONS	0.00	0.00	0.00	

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 350.00	2 080.00	270.00	12.98
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	0.00	0.00	0.00	
IMPOTS	950.00	930.00	20.00	
63330000 FORMATION CONTINUE	1 400.00	1 150.00	250.00	21.74
SALAIRES ET TRAITEMENTS	112 000.00	106 000.00	6 000.00	5.66
64100000 SALAIRE BRUT	112 000.00	106 000.00	6 000.00	5.66
CHARGES SOCIALES	38 100.00	36 400.00	1 700.00	4.67
64510000 COTIS. URSSAF + POLE EMPLOI	29 000.00	28 000.00	1 000.00	3.57
64530000 COTISATIONS RETRAITES IREC	6 500.00	6 000.00	500.00	8.33
64540000 COTISATIONS PREVOYANCE	2 000.00	1 800.00	200.00	11.11
64750000 PHARMACIE + MEDECINE TRAV.	600.00	600.00	0.00	0.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMO	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00
AUTRES CHARGES	3 650.00	2 300.00	1 350.00	58.70
65400000 PERTES /CREANCES IRRECOUV.	0.00	0.00	0.00	
65810000 CHARGES DIV. GES. COURANTES	2 000.00	1 000.00	1 000.00	100.00
68153000 PROVISIONS RETRAITES	1 650.00	1 300.00	350.00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	407 900.00	475 660.00	-67 760.00	-14.25
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 710.00	-7 190.00	-6 520.00	90.68
PRODUITS AUTRES VAL. MOB.	2 000.00	1 000.00	1 000.00	100.00
76220000 INTERETS COMPTE SUR LIVRET	2 000.00	1 000.00	1 000.00	100.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 700.00	6 200.00	3 500.00	56.45
76400000 PRODUIT - TITRES DE PLACEMENTS	9 700.00	6 200.00	3 500.00	56.45
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	11 700.00	7 200.00	4 500.00	62.50
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0.00	0.00	0.00	
66160000 INTERETS BANCAIRES		0.00	0.00	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	
RESULTAT FINANCIER	11 700.00	7 200.00	4 500.00	62.50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 010.00	10.00	-2 020.00	
CHARGES EXCEP. SUR OPE. DE GESTION	0.00	0.00	0.00	
67200000 CHARGES SUR EXE. ANTERIEURS	0.00	0.00	0.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DES PRODUITS	405 890.00	475 670.00	-69 780.00	-14.67
TOTAL DES CHARGES	407 900.00	475 660.00	-67 760.00	-14.25
RESULTAT	-2 010.00	10.00	-2 020.00	

